

# ASSURANCE SANTE ANIMALE

## Document d'information sur le produit d'assurance

### Concepteurs

Groupe Solly Azar SA, courtier d'assurance enregistré en France auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 008 500  
Sérénis Assurances SA – Entreprise d'assurance  
immatriculée en France et régie par le code des assurances

Produit : Assurance Chien Chat

**Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle. En particulier, les niveaux de remboursement seront détaillés dans le tableau de garanties.**

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Assurance chien chat est un contrat d'assurance dommage qui vient rembourser, en fonction de la formule choisie, les frais médicaux et chirurgicaux consécutifs à une maladie ou un accident de l'animal assuré.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

**Le montant des remboursements s'exerce, en fonction de la formule de garantie choisie, à concurrence des montants indiqués au tableau de garanties. Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées, et une somme peut rester à votre charge.**

**Le taux de remboursement varie selon la formule choisie.**

#### Les garanties de base :

En fonction de la formule choisie

- ✓ **Honoraires du Vétérinaire** (*consultation, visite, soins*)
- ✓ **Honoraires chirurgicaux, frais de salle d'opération**
- ✓ **Frais liés à l'acte opératoire et postopératoire immédiat**
- ✓ **Frais préopératoires**
- ✓ **Frais de séjour postopératoires**
- ✓ **Frais de transport en ambulance animalière**
- ✓ **Frais d'analyses de laboratoire, d'examens radiologiques et de radiothérapie**
- ✓ **Achat de médicaments prescrits par le vétérinaire en rapport avec l'accident ou la maladie**
- ✓ **Frais de séjour en clinique vétérinaire**
- ✓ **Frais de prévention**
- ✓ **Garanties d'assistance (assuré par IMA ASSURANCES) : conseils vétérinaire et vie pratique, garde de l'animal en cas d'hospitalisation du maître, frais d'euthanasie**

*Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat*



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Toute manifestation d'une pathologie ou d'un accident durant les délais de carence
- ✗ L'animal ayant moins de 3 mois et plus de 7 ans à la date d'effet du contrat
- ✗ les animaux non tatoués ou non identifiés par une puce électronique
- ✗ Les animaux utilisés à des fins professionnelles
- ✗ Les chiens classés en 1<sup>ère</sup> catégorie



### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

#### PRINCIPALES RESTRICTIONS :

- ! L'existence d'une maladie ou d'un accident antérieur à la date d'effet du contrat
- ! L'existence de faits extérieurs (accidents de chasse, courses, compétitions sportives, combats de chiens)
- ! L'existence de faits intentionnels ou de manque de soins et/ou de nourriture
- ! La non prise en charge des frais liés à l'alimentation
- ! La non prise en charge des frais liés à une anomalie, infirmité, maladie congénitale ou héréditaire et leurs suites, y compris les frais de dépistage
- ! Les maladies telles que la rage ou toute maladie contagieuse entraînant l'abattage de l'animal, ou tout trouble du comportement
- ! Les frais de contraception, gestation, d'esthétique, dentaires et/ou oculaires
- ! Les frais de garde en clinique sans justification médicale ou aux visites de confort

Réf. IPID Chien Chat 2 009 127

**SERENIS ASSURANCES** Société anonyme à Conseil d'Administration, entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 16 422 000 € - 350 838 686 RCS ROMANS - N° TVA FR 13350838686 – Siège social : 25 rue du Docteur Henri Abel – 26000 VALENCE  
**GRUPE SOLLY AZAR** Entreprise régie par le Code des assurances, SAS au capital de 200 000 € - 353508955 RCS PARIS – Société de courtage d'Assurances – Siège social : 60 rue de la Chaussée d'Antin 75439 PARIS CEDEX 09 – N°ORIAS : 07 008 500  
Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taitbout – 75436 Paris cedex 09  
**IMA ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632



## Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Les garanties de remboursement des frais de santé s'exercent dans le monde entier, sous réserve que l'animal désigné sur le bulletin d'adhésion ne séjourne pas plus de 90 jours par an en dehors de la France Métropolitaine.
- ✓ Les garanties d'assistance s'exercent en France Métropolitaine.



## Quelles sont mes obligations ?

**Sous peine de non garantie, de suspension ou de résiliation :**

- **A la souscription du contrat**  
Répondre exactement aux questions posées par l'assureur  
Fournir les documents exigés par l'assureur
- **En cas de sinistre**  
Déclarer le sinistre dès qu'il en a connaissance et au plus tard dans les trente jours qui suivent l'événement sauf cas fortuit ou de force majeure.  
Fournir tous documents justificatifs prévus au contrat et nécessaires au paiement des prestations prévues.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime est payable d'avance annuellement. Un paiement fractionné peut toutefois être accordé. Dans ce dernier cas, l'assuré est informé à l'avance des montants et dates de prélèvement. Les paiements peuvent être effectués par prélèvement automatique ou chèque.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat prend effet à la date indiquée sur le bulletin d'adhésion. Il est conclu pour une durée d'un an et se reconduit automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale. Le contrat prend fin en cas de résiliation par l'assuré ou l'assureur dans les cas et conditions fixés au contrat.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

L'assuré peut résilier le contrat :

- A l'échéance annuelle moyennant un préavis de deux mois,
- En cas de majoration des cotisations,
- En cas de décès de l'animal assuré, la résiliation prend effet le jour qui suit la date du décès,
- En cas de perte, de fuite, de vente, de don ou d'abandon de l'animal assuré.

La résiliation se fait par lettre recommandée ou par déclaration faite contre récépissé au siège de l'Entreprise d'assurance ou par acte extrajudiciaire.

Réf. IPID Chien Chat 2 009 127

**SERENIS ASSURANCES** : Société anonyme à Conseil d'Administration, entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 16 422 000 € - 350 838 686 RCS ROMANS - N° TVA FR 13350838686 – Siège social : 25 rue du Docteur Henri Abel – 26000 VALENCE  
**GROUPE SOLLY AZAR** : Entreprise régie par le Code des assurances, SAS au capital de 200 000 € - 353508955 RCS PARIS – Société de courtage d'Assurances – Siège social : 60 rue de la Chaussée d'Antin 75439 PARIS CEDEX 09 – N°ORIAS : 07 008 500  
Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taitbout – 75436 Paris cedex 09  
**IMA ASSURANCES** : Société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632